

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 27

Convocation du 9.11.2023  
Affichage du 9.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Mage suite à la convocation du 9.11.2023, affichée le neuf novembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M MANNOURY César (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M MICHEL-FLANDIN Patrice (représenté par Mme LEVESQUE Kathryn), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame EDOU Bernadette est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.11.166.BIS**

**FONDS DE CONCOURS CABINET MEDICAL COMMUNAL DE LONGNY-LES-VILLAGES**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023.11.166**

La commune de Longny-les-Villages a lancé une opération de rénovation du futur bâtiment dédié au cabinet médical communal.

Conformément aux engagements pris par la Communauté de Communes avant le début des travaux, un fonds de concours est prévu dans le plan de financement prévisionnel de ce cabinet médical communal.

Voici pour mémoire, le plan de financement prévisionnel en date du 8 mars 2023 de la commune de Longny-les-Villages :

Financement		% Hors Taxes
DSIL	647 073.77 €	35%
Région	225 000.00 €	12%
Département	50 000.00 €	3%
Fonds Vert	350 000.00 €	19%
CDC Fonds de concours	200 000.00 €	11%
Emprunt	376 708.44 €	20%
	1 848 782.21 €	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 4 abstentions :

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 200 000.00 € à la commune de Longny-les-Villages,
- De préciser que la commune devra mentionner la participation de la CDC des Hauts du Perche et apposer son logo par tout moyen à sa disposition,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant le versement de ce fonds de concours.

*Pour extrait certifié conforme*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

